

leur général pour le Bas-Canada le soin de les repousser.

M. Scott propose l'ajournement. Il était minuit. M. Lafontaine dit qu'il lui suffirait d'une heure pour répondre à ce que l'hon. membre pour le comté de St. Maurice avait dit dans 21 heures; qu'il préférerait répondre immédiatement, mais qui si la chambre désirait adopter sa coutume de l'an dernier d'ajourner à minuit, il remettrait sa réponse au lendemain.

La chambre s'ajourne.

MARDI, 23 Janvier 1849.

M. LAFONTAINE. — Je ne suivrai pas l'honorable membre [M. Papineau] sur le terrain des personnalités qu'il semble avoir parcouru avec tant de satisfaction pour lui-même; le respect que je porte à cette chambre, le respect que j'ai pour mon propre caractère, le respect que je suis obligé de porter à la qualité de représentant de l'hon. membre, me font un devoir de m'abstenir d'imiter sous ce rapport celui dont les déclamations acerbes et virulentes n'ont pas dure moins de trois heures.

J'ai vu avec plaisir que, dans la pensée de mieux diriger ses attaques, l'hon. membre a remonté à l'année 1842, époque à laquelle vous et moi, M. l'Orateur, nous sommes entrés dans l'administration. Cela me fournit l'occasion non seulement de venger ma propre conduite, mais encore celle de mes amis politiques, si injustement attaqués par l'hon. membre, puisque ce n'a été qu'à leurs pressantes sollicitations qu'en 1842, j'ai consenti à accepter une place dans le ministère. Supposant que j'aie en cela commis une faute, à qui cette faute n-t-elle le plus profité? N'est-ce pas à l'hon. membre lui-même? Sans cette faute, il ne serait pas aujourd'hui dans cette chambre pour déverser à pleines mains, comme il le fait, l'injure contre ses anciens amis politiques; il serait encore sur la terre de l'exil.

Si c'était une faute, je n'en dois pas seul porter la responsabilité; cette responsabilité, mes amis politiques dont plusieurs siègent encore dans cette enceinte, doivent la partager avec moi. En 1841, je n'avais pas de siège dans cette chambre; la violence m'en avait privé. Un comté du Haut-Canada protesta contre cette violence, en me choisissant pour le représenter en parlement. Je ne pris mon siège qu'à la session de 1842. A cette époque, je refusai les offres de sir Charles Bagot, lorsqu'elles me furent faites pour la première fois, quelque bienveillantes, quelque honorables qu'elle fussent pour moi. Je refusai alors, comme en plusieurs occasions j'avais autrefois refusé les charges les plus élevées que d'autres gouvernements m'avaient offertes et pouvaient offrir à un Canadien. Et si, au lieu de me rendre, en 1842, aux vives instances de mes collègues au nombre desquels se trouvait alors celui auquel l'hon. membre a hier avec tant de profusion prodigué la louange et l'adulation, (son parent, l'hon. D. B. Viger) je n'avais écouté que mes goûts et mon intérêt personnel, j'aurais persisté dans mon refus, j'aurais préféré ma tranquillité aux soucis, aux troubles de la vie ministérielle; mais aussi, l'hon. membre ne serait pas où il est aujourd'hui.

J'ai dû céder aux instances de mes collègues, ayant, plus que qui ce soit, le sentiment de la vaste responsabilité qui pesait alors sur ma tête. Et quand je pense aux avantages immenses que mes compatriotes en ont recueilli, je n'ai pas lieu de m'en repentir; mon pays m'a approuvé, l'hon. membre lui-même, à la veille de l'élection générale, a dit aux électeurs de St-Maurice qu'il m'approuvait! avec quelle sincérité et dans quel but, faisait-il cette déclaration dans son trop célèbre manifeste? Je laisse à cette chambre et à ses électeurs d'en faire l'appréciation.

L'hon. membre se mettant en contradiction flagrante avec cette déclaration que ses électeurs ont dû dans le temps croire être sincère, nous dit aujourd'hui que c'était une faute, un crime pour un canadien-français, que d'accepter le pouvoir en 1842. Il nous a dit quelle devait être, suivant lui, la ligne de conduite, le système d'opposition que nous aurions dû adopter à cette époque et suivre constamment depuis. Il contraste ce système avec le nôtre. A ce point de vue, j'accepte avec plaisir la discussion, et n'en redoute nullement le résultat. La question ainsi posée, voyons quelles ont été pour nos compatriotes les conséquences de notre système, et quelles auraient été celles de celui de l'hon. membre.

Ce n'est pas, je pense, lui faire injure, que de qualifier son système de système d'opposition à outrance; c'est ainsi que lui-même l'a qualifié en plusieurs occasions. Je donne à l'hon. membre tout l'avantage d'une déclaration que j'ai faite souvent, et que je répète aujourd'hui: Dans la pensée du gouverneur qui l'a suggérée, dans la pensée de celui qui en a rédigé l'acte, l'union des deux provinces devait écraser les Canadiens-français! Ce but a-t-il été atteint? La pensée de Lord Sydenham a-t-elle été réalisée? Tous mes compatriotes, à l'exception de l'hon. membre, répondront d'une voix unanime, non! Mais ils diront aussi, et tout homme sensé le dira, que si le système d'opposition à outrance que préconise l'hon. membre eût été adopté, il aurait accompli dès à présent le but de Lord Sydenham, et les canadiens-français seraient écrasés! Voilà où nous aurait conduit le système de l'hon. membre, et où il nous conduirait, infailliblement encore, si les représentants du peuple étaient assez peu judicieux que de le suivre.

L'on a cité dernièrement, en lui donnant un sens qu'il ne comportait pas, le passage d'un discours que je prononçais à Kingston, en 1842, et dans lequel je disais que l'union avait été faite pour nous anéantir, nous canadiens-français, mais que malheureusement pour ses auteurs, et heureusement pour nous, les moyens que l'on avait adoptés pour parvenir à ce résultat, n'étaient pas complets. En effet, il eût fallu, pour réussir, ou ne pas donner du tout aux Canadiens-Français part dans la représentation, ou donner au Haut-Canada un nombre de représentants plus considérable que celui du Bas-Canada. Et c'est ce qui n'a pas été fait: et c'est ce nombre égal de représentants pour chacune des deux sections de la province, qui nous protège aujourd'hui. Quoique placés en minorité comme Canadiens-français, notre part à la représentation a encore été assez forte pour nous permettre, avec l'acte d'Union même; en faisant usage de cet instrument fabriqué pour causer notre perte, de lui faire produire un résultat tout opposé à celui qu'en attendait son auteur. Mais si vous et moi, M. l'Orateur, n'avions pas accepté la part qui nous fut faite en 1842 dans l'administration des affaires du pays, où en seraient aujourd'hui nos compatriotes? ou en serait notre langue que, contre la foi des traités, un gouverneur avait fait proscrire par une clause de l'acte d'Union? Cette langue, la langue de nos pères, serait-elle aujourd'hui réhabilitée, comme elle vient de l'être de la manière la plus solennelle, dans l'enceinte et dans les actes de cette législature? Si, en 1842, nous avions adopté le système d'opposition à outrance de l'hon. membre, aurions-nous été dans une position à solliciter, presser, comme nous l'avons fait, le retour au pays de nos compatriotes exilés? Si nous n'avions pas accepté une place dans l'administration en 1842, aurions-nous été dans une position à obtenir, pour l'hon. membre en particulier, la permission de rentrer dans sa patrie? permission, pour l'obtention de laquelle je n'ai pas hésité, pour vaincre des refus réitérés de la part de Sir Charles Metcalf, d'offrir ma démission des emplois largement rémunérés que j'occupais alors? Voilà cependant l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, etc, en présence de ces faits, m'accuser moi ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir! à l'entendre, lui seul est vertueux, lui seul est courageux, lui seul aime son pays! lui seul a du dévouement à la patrie! Je ne lui demande pas de reconnaissance; je ne m'en demande à personne: mais puisqu'il se dit si vertueux, je lui demande d'être juste, et rien de plus. Est-il capable de l'être?

Si j'avais adopté son système d'opposition à outrance, où serait l'honorable membre aujourd'hui? Il serait encore à Paris, fraternisant sans doute avec les républicains rouges ou les républicains blancs, ou les républicains noirs, et approuvant tout à tour les constitutions qui se succèdent si rapidement en France.

(A continuer.)

Bâtisse de Wolfe.

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL, Avocat.

No. 32, rue St. Louis.

Québec, 2 Février 1849.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



«Le trône, chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.»

QUÉBEC, 5 FÉVRIER 1849.

Le discours de M. Papineau.

Lorsqu'en 1847 nous annoncions l'élection de M. L. J. Papineau, comme représentant du comté de St. Maurice, nous exprimions notre satisfaction de voir ce monsieur entrer de nouveau dans l'arène parlementaire. Nous pensions que M. Papineau, instruit à l'école du malheur, instruit par les déplorables événements qui couvrirent de deuil la patrie en 1837 et 1838, nous pensions, disons nous, que M. Papineau, après la triste expérience du passé, reviendrait aux sentiments de modération et de conciliation qu'il avait constamment oubliés dans le cours de sa vie publique. Mais les dégoûtantes philippiques qu'il a publiées dans le cours de l'an dernier; mais le discours qu'il vient de prononcer dans l'assemblée législative, discours dans lequel il a essayé de couvrir de boue, de vomer au mépris de tous les peuples, le ministère, la législature, la presse et le peuple entier du pays, nous convainquent que les leçons du passé ont été infructueuses pour ce monsieur, et que s'il n'a rien oublié, il a non plus rien appris. Pour mettre nos lecteurs plus en état d'apprécier le discours de M. Papineau, nous avons reproduit la version qu'en a donnée l'Avenir, un des journaux indépendants, dont parle M. Papineau; et quoique cette version revue et corrigée ne contienne pas les crudités oratoires qui ont caractérisé ce discours, néanmoins, telle qu'elle est, elle est suffisamment véridique pour mettre le lecteur en état de faire une appréciation correcte des vues, des pensées de M. Papineau, et pour se convaincre que comme par le passé, les injures, les invectives font encore le seul mérite de ses discours.

PROFANE, nous avons quelques observations sur ce discours; nous venons aujourd'hui remplir notre promesse. Nous ne suivrons pas M. Papineau dans les digressions, les divagations qui de tout temps ont été l'accompagnement de tous ses discours. Nous laisserons donc l'orateur remonter à plaisir jusqu'au temps de Charles II, faire de nouveau l'historique de griefs qui ne sont plus; nous nous bornerons à quelques remarques sur les points les plus saillantes de ce discours qui a duré plus de trois heures. Ces points sont: 1o l'accusation de corruption portée contre le ministère; 2o l'aveuglement de la représentation; 3o l'aveuglement du peuple, 4o la vénalité de la presse.

1o Corruption du ministère actuel. Les mots corruption, corrompu semblent se complaire sur les lèvres de M. Papineau. Autrefois, c'était le gouvernement corrompu dans son chef et dans ses membres; c'étaient les mignons corrompus d'un pouvoir étroit et corrompu; c'étaient les membres du Conseil Législatif, vieillards malfaisants et corrompus; c'était la presse torse vélaire et corrompue; c'étaient les bureaux corrompus; c'était le monstre corrompu à trois têtes, (la commission dont Lord Gaford était le chef); c'était la jeune fille couronnée, (la Reine d'Angleterre), plus occupée à se chercher un époux que du soin de gouverner de ses peuples; bref, toi le monde était corrompu, fors et excepté M. Papineau et ses amis. Aujourd'hui, que le chef du gouvernement provincial, règne mais ne gouverne plus; aujourd'hui, que les mignons du pouvoir ont disjurs avec leurs patrons; aujourd'hui, que les vieillards malfaisants ont quitté l'arène politique, aujourd'hui que la presse torse, les torces et M. Papineau se sont formés le baiser de la plus touchante fraternité, et se sont mutuellement jeté de l'encens par la figure; aujourd'hui, disons nous, l. Papineau rêvant toujours corruption corrupteurs, ne sachant à qui ni à quoi prodiguer les gracieuses figures oratoires é passés, et ne voulant pas renoncer au modeste plaisir de se croire, lui aussi, le seul citoyen incorruptible; aujourd'hui, M. Papineau; accuse de corruption, le ministère, la chambre, la presse, le pays entier. Les ministres dit-ils, sont corrompus et corrupteurs. Il y a corruption dans le dis-

cours du trône, œuvre des ministres; corruption dans leurs actes; corruption dans l'inconcevable absence de toute marque de félicitation à l'adresse de ces travailleurs, de ces démolisseurs que l'Avenir, le journal selon le cœur de M. Papineau, a pris spécialement sous sa protection; il y a corruption, de la part de nos ministres pour n'avoir pas compris, la convenance, l'approprié et le bien qui en serait résulté pour cette colonie, de faire dire au représentant de Sa Majesté la Reine Victoria, quelques mots de sympathie en faveur des héros déguignés des barricades de février, des meurtriers, des scélérats de juin, de Vienne, de Berlin et de Rome!! Il y a corruption dans l'émission des bons provinciaux, au lieu d'aller dans le plus fort de la tempête révolutionnaire demander à la France à emprunter des capitaux intouchables. Sans doute, il y a eu corruption de la part de nos ministres; que ne s'adressaient-ils à M. Proudhon, à l'inventeur de l'écarré, M. Cabet, à M. Leroux, Barbès, Raspail et compagnie? Comme tous ces honnêtes socialistes et communistes se seraient empressés de mettre en pratique leurs axiomes-principes pour venir en aide aux difficultés financières du Canada! Enfin, corruption en tout et partout; et tout cela dit avec l'accompagnement obligé d'invectives, et d'injures stéréotypées que, pour notre part, nous l'avons entendu répéter sous toutes les formes et dans toutes les discussions depuis 1825 à 1836 inclusivement. Mais assez sur ce point.

2o Aveuglement de la représentation. — Quelques représentants corrompus; soit; ça s'est déjà vu. Mais une chambre entière avilie, corrompue, une chambre qui a perdu son indépendance; il faut, croyons-nous, pour trouver ce phénomène remonter assez haut dans le passé. Cette accusation nous rappelle un certain officier qui, pour s'exercer de n'avoir pas brillé ainsi que son régiment par son courage dans une bataille, disait à son général; il n'y a pas de si bon cheval qui ne bronche. Passe pour un cheval, reprit le général; mais toute une écurie, c'est par trop fort. Ainsi, suivant M. Papineau, toute la représentation est vendue, avilie, excepté M. Papineau et ses 17 amis torces pur sang, parmi lesquels cependant, on trouve certains corrompus, certains mignons d'autrefois que M. Papineau a écrasés tant de fois sous les foudres de son éloquence. — Nous le demanderons à tout homme impartial, à tout homme pensant et réfléchi; est-il l'ami de son pays celui qui par dépit, par amour-propre froissé, vient jeter à la face des mandataires du peuple, une accusation aussi incroyablement infâme? Est-il bien l'ami de son pays, celui qui, pour soutenir une lutte folle et nuisible à l'intérêt de ses compatriotes, qui pour satisfaire l'envie qui le ronge de voir un gouvernement possible sans lui, s'unit étroitement aux ennemis des canadiens français, de leurs institutions et de leurs lois? Est-il l'ami de son pays, celui qui fait une honteuse alliance avec les hommes qui le signalait autrefois à la haine de ses compatriotes en les désignant sous le nom d'oligarchie bretonne, de domination étrangère? Et ce sont ces nouveaux alliés que M. Papineau trouve meilleurs qu'il ne les pensait! Pourquoi cette cajolerie de M. Papineau, à l'endroit de ces torces, l'objet ci-devant de toutes ses injures, de toute sa haine? Pourquoi? c'est que ces honnêtes torces, ces torces meilleurs que les libéraux, ont saisi avec leur astuce ordinaire l'occasion, l'aide qu'ils ont cru trouver dans M. Papineau pour cultiver une administration qui les a déposés du pouvoir et des jolis profits qu'ils savaient en tirer. Voilà pourquoi un des héros de St. Eustache, oubliant l'histoire de sa balle merveilleuse, a fait de M. Papineau un petit saint qu'il s'est chargé de canoniser. Voilà pourquoi, un autre que M. Papineau avait pourclassé dans l'assemblée représentative, s'est empressé de faire le panégyrique de son persécuteur; et voilà aussi pourquoi M. Papineau, trouvant ses nouveaux amis les torces, si bons, si charmants, si aimables, si gentils.

Et en quoi, par quels actes, la représentation nationale a-t-elle fait preuve d'asservissement? Est ce en portant presque à l'unanimité au pouvoir, les hommes qui tiennent aujourd'hui les rênes du gouvernement? Est-ce en déclarant vouloir soutenir, appuyer ces mêmes hommes aussi longtemps qu'ils posséderont la confiance du peuple? Et cependant, comme si ce n'était pas assez de publier avec plaisir ces accusations, œuvres d'une imagination en délire, l'Avenir le journal indépendant, ajoute: «Après cet incident, qui nous fait voir de suite ce que nous pouvons attendre d'une chambre qui refuse la libre discussion, d'une chambre composée de frères de Sydenham, la discussion sur l'adresse fut commencée... Nous pouvons dire dès aujourd'hui, sans anticiper sur les événements, que la majorité de la chambre est entièrement à la dévotion du ministère; que le pays n'a rien à attendre du parlement actuel. — Nous nous indignons de la dégradation qu'on fait subir au pays.» Nous avons cité textuellement de l'Avenir. Nous ne pouvons comprendre l'effronterie qui porte l'Avenir à faire le reproche de refuser la libre discussion, à une chambre législative qui a écouté patiemment, avec calme et sans interruption, les calomnies, les injures, les absurdités que M. Papineau a débitées trois heures de suite contre cette même chambre, l'administration et le pays entier... C'est bien le cas de dire, tel maître, tels valets.

Et c'est M. Papineau qui taxe la chambre de servilisme, lui, qui aux jours de son pouvoir, régentait en maître les membres de la chambre d'assemblée du Bas-Canada; lui, qui faisait expulser de la représentation tous ceux qui osaient avoir une pensée, une conviction à eux; lui, qui pour conserver la dictature qu'il avait usurpée, cherchait à s'entourer de gens sans talents, sans éducation comme sans intelligence, qui se combattaient servilement devant le moindre signe du maître?

3o Vénalité de la Presse. Nous ne nous abaisserons pas à reproduire les injures que prodigue M. Papineau à la presse canadienne-française, l'Avenir, et un autre journal qui sont les deux journaux indépendants par excellence, exceptés. Nous comprenons que M. Papineau doive regretter avec douleur, avec rage, le temps où d'un mot, d'un signe, il conduisait à son gré la presse canadienne française. Mais à qui la faute si le prestige puissant qui entourait M. Papineau est détruit? Cette presse n'a-t-elle pas été le trop complaisant, nous dirions presque, le coupable instrument des projets insensés de M. Papineau?

M. Papineau accuse, les journaux français du pays, excepté les deux indépendants, d'être dirigés par des mercenaires qui reçoivent chaque jour un bes et vil salaire. Nous ne savons qu'elle est le salaire des rédacteurs des journaux français du pays, ni de qui ils le reçoivent; mais pour ce qui nous concerne, nous dirons à M. Papineau qu'il se trompe. Nous ne recevons pas un sou de qui que ce soit pour la rédaction de notre journal; nous ne sommes pas plus sous le contrôle, l'influence ou la dépendance du ministère que sous ceux de M. Papineau. Nous avons nos convictions politiques, nous les avons exprimées toujours avec franchise et indépendance, et jamais nous ne consentirions à nous mettre à la remorque de personne.

M. Papineau parle de presse mercenaire, sans indépendance; mais a-t-il oublié qu'aux derniers jours de sa dictature, il a proscriit et fait proscrire dans tout le district de Montréal, le Canadien, alors rédigé par un homme aussi habile que patriote, parce que ce monsieur voyant vers quel abîme M. Papineau poussait le pays, avait courageusement levé contre lui l'étendard d'une opposition qui a épargné au district de Québec les événements de 37 et 38 et toutes leurs horreurs. Alors comme aujourd'hui, c'était ainsi que M. Papineau comprenait la liberté de la Presse.

Enfin, M. Papineau pousse le délire jusqu'à accuser le peuple d'aveuglement. Il fut un temps où ce peuple naïf et confiant, suivit aveuglément la route dans laquelle M. Papineau le guidait; route dont le terme a été la perte de notre constitution, nous dirions presque de notre nationalité, l'exil, la mort de nos compatriotes fanatisés par les discours incendiaires de celui qu'ils regardaient comme le sauveur du pays. Et c'est cet homme qui, après les avoir excités, après les avoir poussés sous les bayonnettes, après les avoir abandonnés aux prises avec la misère, les horreurs de tout genre, les cours martiales, l'exil et un supplice ignominieux, c'est cet homme qui, parce que ce même peuple désillusionné, instruit par les malheurs et l'expérience du passé, ne veut plus reprendre le joug qu'il lui avait imposé,